

Combattants et travailleurs coloniaux en Béarn

Ressources

Accueil

QUESTIONS

Introduction

Les femmes dans la guerre

La guerre sous-marine sur la côte basque en 1917

Insoumis et déserteurs

L'opinion publique dans les Basses-Pyrénées

Les hôpitaux de l'arrière et les infirmières

Les enfants pendant la Grande Guerre

1) Quelles inquiétudes du conseil municipal et des Palois apparaissent dans la lettre du Président du Conseil ? (document 1). Pourquoi fait-on une comparaison avec la Côte d'Azur ?

Le Syndicat d'initiative, responsable de l'accueil des personnes en villégiature (on parlerait aujourd'hui de touristes aisés) et des « hivernants » britanniques, russes ou français à Pau et le Conseil municipal ont peur des effets très négatifs de l'implantation éventuelle d'un camp pour combattants sénégalais près de la ville. Ils craignent que cela dissuade ces personnes de venir dans la station climatique de Pau.

Le Président du Conseil précise que ce type de camp de regroupement de combattants sénégalais existe déjà sur la Côte D'Azur, grande région d'accueil de ce type de « touristes » hivernants en France et que cela ne pose pas de problème. Il impose donc en quelque sorte à Pau et à ses habitants d'accepter sans réclamation.

2) Quelles rumeurs sont signalées dans le document 2 ? Par quel événement, évoqué dans la lettre, ces rumeurs sont-elles relancées ? Justifiez en relevant les informations, notamment sur le rôle du capitaine Amblard.

Dans ce document datant de la semaine suivante, une rumeur plus inquiétante pour la population est signalée : le fort contingent de troupes noires serait peut-être logé chez l'habitant dans les communes situées entre Pau et Nay. Les autorités ont démenti, mais la visite d'un responsable militaire venu de Bayonne et du service des Ponts et Chaussées, sans qu'aucune information ne filtre, sur un terrain situé entre Morlaàs, Ousse et Idron ravive les inquiétudes.

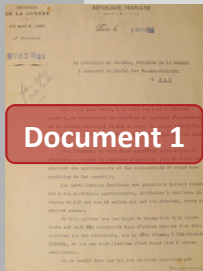
3) Quelles sont les particularités de ce type de documents (chiffres figurant sous les lignes dactylographiées). Résumez les événements qui se sont produits.

Ce document est une transcription de télégramme sur papier pelure qui comporte les codes chiffrés correspondant aux mots ou morceaux de phrase afin de pouvoir ré-encoder une éventuelle réponse de manière plus rapide. Le plus souvent les télégrammes qu'on trouve dans les fonds d'archives sont des télégrammes postés et décachetés. Les messages sont rédigés en capitales sur des bandes de papier bleu (qui sortent de l'appareil transcripteur) et sont collés en ligne sur l'enveloppe. Les événements relatés sont un incident grave survenu au camp d'Idron, qui regroupe deux unités distinctes, l'une de soldats annamites (Indochinois) et l'autre, de combattants sénégalais. Une dispute entre un Sénégalais et un Annamite tourne à l'affrontement sanglant. Il y a 14 morts et 20 blessés.

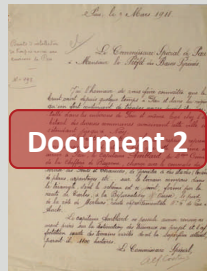
4) Expliquez à l'aide des documents 2, 3 et 4 comment l'évolution des événements entre mars et octobre 1918 inquiète encore plus les habitants du Béarn. La population, à qui on a annoncé l'arrivée de nouvelles troupes sénégalaises logées chez l'habitant, est de plus en plus inquiète. En effet, non seulement des troupes coloniales sont-elles cantonnées de manière provisoire aux abords de Pau, dans de mauvaises conditions de vie, mais les tensions sont renforcées par la présence d'un grand camp de travailleurs coloniaux au camp d'aviation du Pont-Long.

5) Quel tableau le maire de Pau Alfred de Lassence dresse-t-il de la situation ? Quelle opinion a-t-il sur les Africains ? Relevez des expressions et jugements contenus dans la lettre. (document 4).

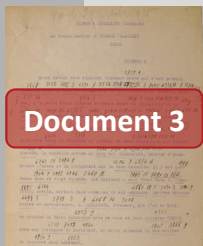
Le maire de Pau dénonce que « *les inconvénients et les dangers qu' [il avait] signalés n'ont pas tardé à se manifester* ». Il veut montrer que ses craintes étaient justifiées. Avec un ton ouvertement raciste, et paternaliste, il déplore les conséquences très alarmantes de la présence de nombreux « nègres » en Béarn et même dans Pau. A mots à peine couverts, il les présente comme des enfants que l'on doit « dresser », tous mal nourris, mendiant ou circulant en état d'ivresse dans les rues de Pau le dimanche. Pour lui, cela représente un danger pour les femmes et les enfants, surtout dans les fermes et les villages où ils sont cantonnés, car tous les hommes dans la force de l'âge sont au front « *nos braves soldats béarnais... [qui] viennent en permission, [...] trouvent [...] leur petite maison occupée par 30 ou 40 nègres* ».



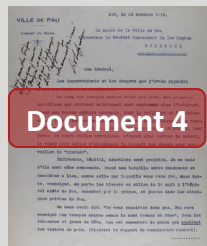
Document 1



Document 2



Document 3



Document 4

Combattants et travailleurs coloniaux en Béarn

Combattants et travailleurs coloniaux
Retour à la fiche

Document 1

MINISTÈRE DE LA GUERRE
ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE
3^e Bureau.I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Paris, le 2 MAR 1918

2753

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA GUERRE
à Monsieur le Préfet des BASSES-PYRÉNÉES
à PAU

*don copie
pour mon dossier*

Vous avez bien voulu, à la date des 9 et 11 Février courant, me transmettre des requêtes du Syndicat d'initiative et du Conseil Municipal de PAU au sujet du projet d'installation dans les environs de PAU d'un Camp pour les troupes sénégalaises.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison de l'arrivée en France de nombreux Sénégalais, j'ai dû faire rechercher des cantonnements et des emplacements de camps susceptibles de les recevoir.

Les installations destinées aux Sénégalais doivent répondre à des conditions particulières, difficiles à réaliser. La région de PAU est une de celles qui ont été retenues, après un sérieux examen.

Je dois ajouter que des Camps de Sénégalais très importants ont déjà été construits dans d'autres régions très fréquentées par des hivernants, sur la Côte d'Azur, à FREJUS-Saint RAPHAEL, et que ces installations n'ont donné lieu à aucune réclamation.

Il ne semble donc pas que les craintes exprimées par la.....

la Municipalité de PAU au sujet de la présence d'un camp d'indigènes à proximité de la ville soient justifiées.

Pour le Président du Conseil,
Ministre de la Guerre, par son ordre,
Le Général, *Le Général*

Lettre du président du Conseil au préfet concernant l'implantation de lieux de cantonnement de combattants sénégalais.
2 mars 1918
Fonds de la préfecture 1 M 92

Combattants et travailleurs coloniaux en Béarn

Combattants et travailleurs coloniaux
Retour à la fiche

Document 2

Breits d'installation
de troupes noires aux
environs de Pau

Pau, le 9 Mars 1918.

N.° 493.

Le Commissaire Spécial de Pau
à Monsieur le Préfet des Basses Pyrénées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le bruit court depuis quelque temps à Pau et dans la région qu'un fort contingent de troupes noires devait être installé dans les environs de Pau et même logé chez l'habitant des diverses communes avoisinant cette ville et s'étendant jusque à Nay.

Ces bruits démentis à plusieurs reprises, reprennent consistance d'autant plus que cette semaine est arrivée à Pau, le Capitaine Amblard, du 2^{ème} Génie, de la Chèfferie de Bayonne, chargé avec le concours du service des Ponts et Chaussées, de procéder à des études (levés de plans, arpentages etc...) sur le terrain compris dans le triangle, dont le schéma est ci-joint, formé par la route de Carles, à la Bifurcation d'Ousse, le pied de la côte de Morlaas, route départementale N.° 5 de Pau à Auch.

Le capitaine Amblard ne possède aucun renseignement précis sur la destination des travaux en projet et l'affectation exacte des terrains visités dont la superficie atteint, paraît-il, 1100 hectares.

Le Commissaire Spécial,
Alf. Conte

Lettre du commissaire spécial de Pau au préfet concernant la rumeur d'une installation à proximité de Pau d'un « fort contingent de troupes noires ». 9 mars 1918

Fonds de la préfecture 1 M 92

Combattants et travailleurs coloniaux en Béarn

Combattants et travailleurs coloniaux
Retour à la fiche

Document 3

Paris le 29 Octobre 1918
PRÉFET à INTERIEUR (Cabinet)
en communication à GUERRE (CABINET)
PARIS
CHIFFRE 6
8759 1
Cris devoir vous signaler incident grave qui s'est produit
7267 3152 5696 3 6781 7 2724 8218 4575 14 7 9055 6336 14 7 2721 6886 3380 14
dimanche soir au Camp de Sénégalais et Indo-Chinois de Sendets, près
7 1383 14 7354 3 3929 7 2724 8218 4575 14 3929
Peu. A la suite d'une dispute survenue entre un Sénégalais et un
7 4874 14 4691 21 6578 3 5696 7 2724 8218 4575 14 5469 11 7 9055 6336 14
Annamite, à l'entrée du Camp, le Sénégalais blessa l'Indo-Chinois.
7 4874 14 5359 6 3656 11
Prévenu du fait, les Annamites sortant de leur baraquement, tirèrent
6654 2718 7 2724 8218 4575 14
plusieurs coups de revolver au passage de deux Sénégalais qui furent
5469 18 5696 7071 7 2724 8218 4575
blessés. La nouvelle portée au Camp des Sénégalais, ceux-ci s'empa-
6762 21 5026 9 5696 7 4874 14 1997
rèrent d'armes et se dirigèrent sur le Camp annamite. Il y eut qua-
3904 7 7993 4146 5469 18. 2995 18 4691 21 7712
torze tués et vingt blessés. Cet incident a semé l'émoi dans la popu-
1395 6144 4881 18 5 5050 3 3886 9
lation civile, surtout dans communes où est annoncée arrivée troupes
0497 1 5719 3 7 6168 14 3001
noires en cantonnement. M. CATALOGNE, Sénateur, que j'ai vu hier,
6957 9 0258
se propose de faire démarches près de vous et près Ministre GUERRE
6809 7485 0920 5918 3886 9
avec ses Collègues du Parlement, au sujet présence de ces troupes
9854 3 8828
en logement chez habitant.

Télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur, concernant une rixe entre Sénégalais et Indochinois (Annamites).
29 octobre 1918
Fonds de la préfecture 1 M 92

Combattants et travailleurs coloniaux en Béarn

Combattants et travailleurs coloniaux
Retour à la fiche

Document 4

PAU, le 31 Octobre 1918.

VILLE DE PAU
CABINET DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Pau
à Monsieur le Général Commandant la 18^e Région
B O R D E A U X

*Vous m'avez dit que
le 1^{er} octobre j'arrivai
à Pau. On m'a dit que
je n'ai pas de pain
et que les soldats
sont arrivés sans
pain. On m'a dit que
les soldats sont
arrivés sans pain.*

Mon Général,

Les inconvénients et les dangers que j'avais signalés n'ont pas tardé à se manifester.

Le camp des troupes noires n'est pas fait. Les premiers bataillons qui arrivent maintenant sont cantonnés chez l'habitant. Quand nos braves soldats béarnais, dont la vaillance et l'endurance ont fait l'admiration de tous, viennent en permission, ils trouvent leur petite maison de paysan occupée par 20 ou 40 nègres, leur femme et leurs filles terrifiées, n'osant plus quitter la maison, le vieux père obligé d'abandonner le travail des champs pour surveiller le "gynécée".

Infirmier, hôpital, cimetière sont projetés. Je ne sais s'ils sont même commencés. Quand une bataille entre Soudanais et Annamites a lieu, comme celle sur laquelle vous avez été, sans doute, renseigné, on porte les blessés au milieu de la nuit à l'hôpital mixte de Pau, encombré par la grippe, et jusque dans les cliniques privées de Pau.

On nous avait dit: "Ne vous inquiétez donc pas. Pau sera consigné aux troupes noires comme le sont Cannes et Nice". Tous les Dimanches et jours de fête, Pau est encombrée de noirs qui mendient des tickets de pain. (Ci-joint le rapport du Commissaire Central).

.....

On leur en donne, je ne sais trop comment, et je les vois manger leur pain en retournant au camp ou l'y rapporter triomphalement. On nous avait dit aussi que les débits de boissons leur seraient interdits. Je vois constamment de grands diables complètement ivres soliloquant en titubant, ou rentrant en groupes abrutis ou excités par l'alcool.

Qu'on leur refuse un jour des tickets de pain, ils pillent les boulangeries et Dieu sait à quels excès pourront se livrer ces hommes très doux quand ils sont sobres, mais redoutables dès qu'ils sont ivres.

Les villas isolées aux environs du camp et de la Ville ne sont plus sûres pour femmes et enfants et je redoute les incidents les plus graves.

Permettez-moi, mon Général, de m'adresser d'abord à vous pour obtenir aide et protection.

Veillez agréer, mon Général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire,

Copie transmise au préfet d'une lettre du maire de Pau, Alfred de Lassence, au général commandant la 18^{ème} Région (à Bordeaux).
31 octobre 1918

Fonds de la préfecture 1 M 92